



15ème législature

Question N° : 39786	De Mme Barbara Bessot Ballot (La République en Marche - Haute-Saône)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > cycles et motocycles	Tête d'analyse >Renouvellement du « coup de pouce vélo »	Analyse > Renouvellement du « coup de pouce vélo ».
Question publiée au JO le : 29/06/2021 Réponse publiée au JO le : 14/12/2021 page : 8932		

Texte de la question

Mme Barbara Bessot Ballot interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, au sujet d'un éventuel renouvellement du dispositif « coup de pouce vélo ». Afin d'encourager, dans le cadre de la crise sanitaire, les Françaises et Français à favoriser le vélo pour leurs déplacements - et donc briser de potentielles chaînes de contamination liées aux autres modes de transport - le Gouvernement a mis en place le dispositif temporaire « coup de pouce vélo ». Ayant bénéficié à près de 2 millions de citoyens, cette opération fut un franc succès, et participa à provoquer l'augmentation historique de l'utilisation du vélo en France. Cette tendance est visible des grandes villes françaises aux régions les plus rurales. En ruralité, les ménages doivent souvent supporter le coût de plusieurs véhicules motorisés, une disproportion qui peut être amoindrie par un accompagnement vertueux des services publics vers des modes de déplacement doux. Alors que les véloroutes se développent en milieu rural dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique, ce « coup de pouce vélo » est un atout pertinent pour remettre en selle les Français. On ne présente plus les bienfaits du vélo pour la santé et pour l'environnement, mais il faut souligner aussi que, comme le rappelle la délégation pour la sécurité routière, chaque vélo révisé représente un risque d'accident en moins. L'entretien des vélos est en effet parmi les premières causes d'accidents, avec la qualité de l'infrastructure et les comportements à risque. En outre, encourager la réparation plutôt que l'achat de matériel neuf - réparations souvent réalisées par des ateliers locaux, de petite taille, et parfois même participatifs et solidaires - contribue à la transition vers un modèle économique circulaire, une consommation soutenable, et à la dynamisation d'un secteur riche en petites et moyennes entreprises et en modèles sociétaux responsables. Le dispositif « coup de pouce vélo » ayant prouvé l'envie des Françaises et Français de se remettre au vélo, que ce soit en ville ou en ruralité, et corroborant les objectifs écologiques et de sécurité routière, elle lui demande s'il est envisagé un renouvellement périodique du « coup de pouce vélo » à l'avenir.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est fortement engagé dans le développement du vélo, grâce au plan vélo et mobilités actives annoncé par le Premier ministre en 2018 et complété régulièrement depuis, notamment en 2020 avec l'opération coup de pouce vélo. L'opération « coup de pouce vélo » a été engagée en mai 2020 dans la perspective de la reprise d'activité après le confinement. Il s'agissait de proposer aux français une solution de transport accessible et adaptée au contexte sanitaire. Cette opération avait pour objectif initial d'inciter 300 000 cyclistes à réparer leur vélo et d'accélérer ainsi la dynamique engagée par ailleurs dans le cadre du plan vélo. L'opération « coup de pouce vélo » a de fait connu un grand succès populaire. Entre le 11 mai et le 31 mars, 1,8 million de vélos ont été réparés, 8 500



cyclistes accompagnés dans un stage de remise en selle, et 15 000 places de stationnement vélo temporaires installées, puisque ces trois types d'intervention étaient pris en charge. Le dispositif a effectivement pris fin le 31 mars après avoir été prolongé par deux fois et ne sera pas reconduit. Celui-ci a pleinement rempli ses objectifs de remettre en selle de très nombreux français à l'occasion du déconfinement.